

L'an DEUX MIL DOUZE, le SAMEDI 28 AVRIL, à 09 h 12, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en deuxième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 12 h 12).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. JUSTINE Marie Séverine a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ BAREIGTS Éricka/ MAILLOT Gérard/ HOAREAU Jean-François/ PICARD Hajaso/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ ADAME Brigitte (arrivée à 09 h 27, après l'appel nominal)/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ CATHERINE Aline/ HOARAU Emmanuel/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ DINDAR Ibrahim/ NATIVEL Mickaël/ TURPIN Marie-Annick/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ ANDAMAYE Marie-Annick/ NAILLET Philippe (arrivé à 10 h 34 au Rapport n° 12/2-10)/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ AHAMADI Salama/ CÉCILÉRY Nathalie/ JUSTINE Marie Séverine/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ BARDIÈRE Jean-Michel/ VICTORIA René-Paul/ HOARAU Serge/ CHÉFIARE Claudine/ LOCATE Raziah/ SALIMINA Patricia

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

PONIN-BALLOM Gino	pour toute la durée de la séance	par PELTIER Hélyette
JAVÈL François		par PESTEL René Louis
ALBANY Christian	jusqu'au départ de son mandataire, à 10 h 52, au Rapport n° 12/2-10	par FOURNEL Dominique
TROTET Maryse	jusqu'au départ de son mandataire, à 11 h 04, au Rapport n° 12/2-12	par VICTORIA René-Paul
ORPHÉ Monique	à son départ, à 10 h 52, au Rapport n° 12/2-10	par ANDAMAYE Marie-Annick
FOURNEL Dominique	à son départ, à 10 h 52, au Rapport n° 12/2-10	par ALLIÉ Carmen
LAURET Edmond	à son départ, à 11 h 07, pendant la présentation des orientations du PAAD du PLU	par MAILLOT Gérard
LOCATE Raziah	à son départ, à 11 h 38, au Rapport n° 12/2-24	par SALIMINA Patricia
DINDAR Ibrahim	à son départ, à 11 h 40, au Rapport n° 12/2-25	par HOARAU Emmanuel

PAAD Plan d'aménagement et de développement durable
PLU Plan local d'urbanisme

Les membres présents, au nombre de 48 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- DINDAR Ibrahim		
- PELTIER Hélyette	au titre du GLAIVE	Rapport n° 12/2-04
(1) ORPHÉ Monique		
- ARMAND Alain	au titre de la SODIAC	Rapport n° 12/2-10
- EUPHRASIE Didier		
- LOWINSKY Jacques		
(2) FOURNEL Dominique		
- BAREIGTS Éricka		
- MAILLOT Gérard	au titre de la CINOR	Rapport n° 12/2-17
- ASSABY Maximilien		
- DINDAR Ibrahim		
- NAILLET Philippe		
- LOWINSKY Jacques		
- FRANÇOISE Gérard		
- VARONDIN Frédéric		

GLAIVE Groupe de lutte antivectorielle d'insertion et de valorisation de l'environnement

SODIAC Société dionysienne d'aménagement et de construction

CINOR Communauté intercommunale du nord de la Réunion

(1) (2) élus partis au Rapport n° 12/2-10 (avant le vote)

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

(1) ORPHÉ Monique	au titre de la Régie MDP	Rapport n° 12/2-28
- BAREIGTS Éricka	au titre de la CINOR	
- MAILLOT Gérald	au titre de la CINOR	
- HOAREAU Jean-François	au titre de la SIDELEC Réunion	
(3) PONIN-BALLOM Gino	au titre de la Régie MDP	
- VICTORIA RETOURNAT Danielle	au titre de la Régie MDP	
- LOUISE Rose	au titre de la Régie MDP	
- ASSABY Maximilien	au titre de la CINOR et de la Régie MDP	
(4) DINDAR Ibrahim	au titre de la CINOR	
- CASSIM-CADJEE Mohammad	au titre de la Régie MDP	
- NAILLET Philippe	au titre de la CINOR	
- LOWINSKY Jacques	au titre de la CINOR	
- FRANÇOISE Gérard	au titre de la CINOR	
- VARONDIN Frédéric	au titre de la CINOR	
(5) TOQUET Stéphanie	au titre de l'AVICCA	
<hr/>		
(1) ORPHÉ Monique	au titre de la SIDR	Rapport n° 12/2-34
- MAILLOT Gérald		
(3) PONIN-BALLOM Gino		
<hr/>		
(1) ORPHÉ Monique	au titre de la Régie MDP	Rapport n° 12/2-37
(3) PONIN-BALLOM Gino		
- VICTORIA RETOURNAT Danielle		
- LOUISE Rose		
- ASSABY Maximilien		
- CASSIM-CADJEE Mohammad		
<hr/>		
(1) ORPHÉ Monique	au titre de la Régie MDP	Rapport n° 12/2-38
(3) PONIN-BALLOM Gino		
- VICTORIA RETOURNAT Danielle		
- LOUISE Rose		
- ASSABY Maximilien		
- CASSIM-CADJEE Mohammad		
<hr/>		
- KICHENIN Virgile	au titre du CAUE	Rapport n° 12/2-40
- HOARAU Emmanuel	-en qualité de Conseiller Général-	
- FRANÇOISE Gérard	-en qualité de Conseiller Général-	
<hr/>		
- CASSIM-CADJEE Mohammad	au titre de la CCIR	Rapport n° 12/2-47

MDP Marchés et droits de place
 CINOR Communauté intercommunale du nord de la Réunion
 AVICCA Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel
 SIDR Société immobilière du département de la Réunion
 CAUE Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
 CCIR Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion

- (1) élue partie au Rapport n° 12/2-10 (avant le vote)
 (3) élu absent à la séance
 (4) élu parti au Rapport n° 12/2-25
 (5) élue absente à la séance

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
ADAME Brigitte	à 09 h 27	après l'appel nominal au Rapport n° 12/2-10
NAILLET Philippe	à 10 h 34	
	DÉPLACEMENT	
ANNETTE Gilbert	de 10 h 58 à 11 h 12	du Rapport n° 12/2-11 au Rapport n° 12/2-13
	DÉPARTS	
ORPHÉ Monique	à 10 h 52	au Rapport n° 12/2-10 (procurator à ANDAMAYE Marie-Annick)
FOURNÉL Dominique	à 10 h 52	au Rapport n° 12/2-10 (procurator à ALLIÉ Carmen)

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

<i>Élus</i>	<i>Horaires</i>	<i>Remarques</i>
VICTORIA René-Paul	DÉPARTS (suite) à 11 h 04	au Rapport n° 12/2-12
CHÉFIARE Claudine	à 11 h 04	au Rapport n° 12/2-12
LAURET Edmond	à 11 h 07	pendant la présentation des orientations du PAAD du PLU <i>(procuration à MAILLOT Gérard)</i>
LOCATE Raziah	à 11 h 38	au Rapport n° 12/2-24 <i>(procuration à SALIMINA Patricia)</i>
DINDAR Ibrahim	à 11 h 40	au Rapport n° 12/2-25 <i>(procuration à HOARAU Emmanuel)</i>

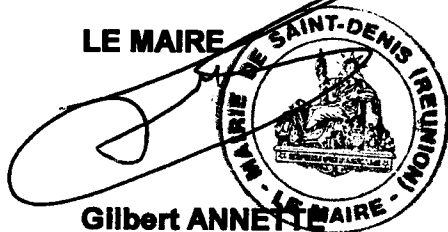
PAAD Plan d'aménagement et de développement durable
 PLU Plan local d'urbanisme

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le

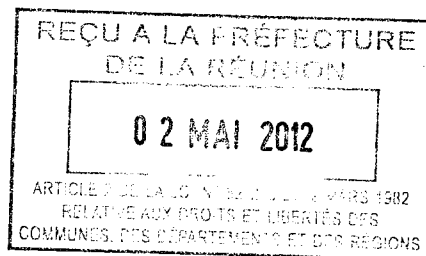
2 MAI 2012

et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 48 sur 55.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE



OBJET GROUPE SCOLAIRE FRANÇOISE MOLLARD

**RESTRUCTURATION ET REHABILITATION GLOBALE
CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET DE NOUVEAUX LOCAUX**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

METTRE EN ŒUVRE LE PROJET ANRU

Par Délibération en date du 25 juin 2011, le Conseil Municipal a approuvé le projet de restructuration et de réhabilitation globale du Groupe Scolaire Françoise Mollard, autorisé le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre afin de désigner un lauréat, et désigné les membres du jury.

Le projet de réhabilitation/restructuration globale du Groupe Scolaire Françoise Mollard, opération inscrite dans le Projet de Rénovation Urbaine des Camélias, répond à un double objectif. Il s'agit d'améliorer les conditions d'accueil des élèves, mais également d'accroître la capacité d'accueil des enfants scolarisés sur le quartier des Camélias par l'ouverture de quatre nouvelles salles de classe, soit une centaine d'enfants supplémentaires.

Cette opération est menée dans le cadre d'un groupement de commandes avec la CINOR.

L'enveloppe financière prévisionnelle pour les travaux est de 2 373 000 € HT.

A l'issue de la consultation de concours de maîtrise d'œuvre, la Ville a reçu vingt-et-une candidatures. Suite à l'analyse du jury, les trois équipes suivantes ont été retenues pour la remise de l'« Esquisse + » :

- T & T représenté par Monsieur HUGEL,
- NWA.RUN représenté par Madame HARTMAN,
- CABINET RAVAUX représenté par Monsieur RAVAUX.

Les trois cabinets d'études ont été consultés pour une remise de leurs offres le 11 avril 2012 au plus tard.

Le jury, réuni le 19 avril 2012, a examiné les projets remis par les trois concurrents comprenant aussi leur proposition financière, et les a classés comme suit :

1. CABINET RAVAUX, représenté par Monsieur RAVAUX,
2. NWA.RUN représenté par Madame HARTMAN,
3. T & T représenté par Monsieur HUGEL.

Il a retenu le projet présenté par l'équipe CABINET RAVAUX, représentée par Monsieur RAVAUX, qui répond aux attentes et exigences de la Ville.

Rapport n° 12/2-05

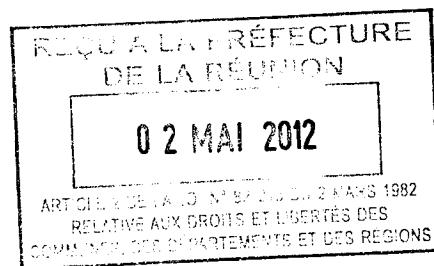
Le pouvoir adjudicateur, sur la base de l'avis motivé du jury et du classement proposé, a choisi comme lauréat le CABINET RAVAUX a décidé d'entamer les négociations.

Après négociation, il est proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe CABINET RAVAUX, représentée par Monsieur RAVAUX, pour un montant de 201 705 € HT (soit 218 849,93 € TTC).

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre de restructuration et de réhabilitation globale du Groupe Scolaire Françoise Mollard - dont les travaux sont estimés à 2 373 000 € HT - en phase « Esquisse + », au lauréat, le CABINET RAVAUX, représenté par Monsieur RAVAUX pour un montant de 201 705 € HT ;
- 2° de m'autoriser à signer le marché et tous les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

OBJET GROUPE SCOLAIRE FRANÇOISE MOLLARD

**RESTRUCTURATION ET REHABILITATION GLOBALE
CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET DE NOUVEAUX LOCAUX**

**ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu les avis émis par le Jury de concours de maîtrise d'œuvre, réuni le 19 avril et le 24 avril 2012 ;

Sur le RAPPORT N° 12/2-05 du Maire ;

Vu le rapport de Madame ADAME Brigitte, 16ème Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Projet Educatif Global ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Attribue le marché de maîtrise d'œuvre de restructuration et de réhabilitation globale du Groupe Scolaire Françoise Mollard - dont les travaux sont estimés à 2 373 000 € HT - en phase « Esquisse + » au lauréat, le CABINET RAVAUX, représenté par Monsieur RAVAUX, pour un montant de 201 705 € HT (soit 218 849,93 € TTC).

ARTICLE 2 Autorise le Maire à signer le marché, les avenants éventuels et tous les actes y afférents.

ARTICLE 3 La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget sous le chapitre 20 et l'article 2031. Les recettes correspondantes seront imputées sous le chapitre 13, et les articles 1321 et 1323.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 2 MAI 2012

REQU A LA PREFECTURE
DE LA REUNION
02 MAI 2012
MAIRIE DE SAINT-DENIS (REUNION)
LE MAIRE **Libert ANNETTE**